Schweizerischer Gewerkschaftsbund SGB

05.07.2004 – 15:08 Uhr

LUSS rejette toute ouverture intégrale du marché de lélectricité

Berne (ots) -

Suite au NON du peuple à la loi sur le marché de lélectricité (LME) en 2002, lUnion syndicale suisse (USS) considère que toute ouverture intégrale de ce marché est inacceptable. Celle-ci serait en effet antidémocratique, ferait augmenter les tarifs, risquerait dengendrer de la spéculation, mettrait en danger la sécurité, se traduirait par plus de pannes et perturberait inutilement un approvisionnement en électricité à des tarifs stables qui na connu absolument aucun problème depuis des décennies. Cest pour cela que lUSS rejette la deuxième étape prévue dans le projet de loi sur lapprovisionnement en électricité concocté par un groupe dexperts et adopté par le Conseil fédéral. Mais elle pourrait simaginer louverture partielle prévue lors de la première étape si certaines conditions étaient remplies. Labaissement de la limite inférieure de consommation annuelle suggérée par le Conseil fédéral est inadmissible pour lUSS.

Le référendum facultatif prévu avant une éventuelle ouverture intégrale est aussi indispensable. LUSS estime que la mise en place dune autorité de régulation dotée de vastes compétences et dun gestionnaire indépendant du réseau constituent des conditions nécessaires si lon entend garantir un approvisionnement sans accrocs dans la situation actuelle. Mais lUSS exige que le gestionnaire du réseau soit de droit public afin que son indépendance soit réellement garantie. Lobligation dapprovisionner, les prescriptions destinées à garantir des tarifs stables et contrôlés et toutes les dispositions concernant la sécurité de lapprovisionnement, ainsi que les objectifs impératifs quant à lencouragement de nouvelles énergies renouvelables représentent, par rapport à la LME, des progrès nécessaires que lon na pas le droit d édulcorer.

La nouvelle organisation de lapprovisionnement en électricité doit garantir la sécurité de ce dernier, ainsi que des prix stables. Elle doit substituer à louverture incontrôlée du marché, qui a été réalisée sur la base de la législation sur les cartels et que le Tribunal fédéral a approuvée, une organisation de ce secteur régie par une loi et qui devra aussi régler les relations avec nos voisins européens. Vouloir imposer à la hussarde une rapide ouverture intégrale du marché de lélectricité, cest fouler aux pieds le verdict du souverain et, finalement, faire voler en éclats une bonne solution déventuel compromis. Cest pourquoi lUSS, dont le référendum a gagné dans les urnes en 2002, va suivre avec une très grande attention les prochaines décisions politiques qui seront prises sur cette question pour décider, une fois que la loi aura été adoptée par le parlement, si elle peut laccepter ou non.

Rolf Zimmermann (031 377 01 21 ou 079 756 89 50) se tient à votre disposition pour tout complément dinformation sur cette question

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100476792 abgerufen werden.